

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG13/4^{ème}/I-02

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Auriensis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

**CENTRE DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

—
COMPTE ADMINISTRATIF 2012
—

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2012, approuvé par la commission de surveillance réunie le 16 mai 2013, et faisant apparaître un excédent de **136 185,42 €**.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	77 267,74 €
Excédent 2011	93 390,32 €
Dépenses	73 227,28 €
Excédent	97 430,78 €

Restes à réaliser Dépenses 36 802,00 €

B - SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	1 504 067,85 €
Excédent 2011	127 068,79 €
Dépenses	1 555 580,00 €
Excédent	75 556,64 €

L'excédent d'investissement de 97 430,78 € sera repris dans le projet de décision modificative n° 1 de 2013 ainsi que les restes à réaliser,

L'excédent de fonctionnement de 75 556,64 € sera repris comme suit :

- 33 980,64 € dans le budget prévisionnel 2014, en atténuation des dépenses d'exploitation ;

- 41 576 € dans le projet de décision modificative n° 1 de 2013 pour le financement des mesures d'exploitation exceptionnelles.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2012 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 16 mai 2013,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le Compte administratif 2012 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 136 185,42 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,